

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 9 MARS 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	4	4
OBJET DE LA DELIBERATION :		
N° 09/03/23/02		
Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la Métropole TPM et l'ESADTPM Exercice 2023		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 09 du mois de Mars à **15h**.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, Stéphanie PETRALIA, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

Louise NOËL représentée par Anaïs GOMEZ DE CEDRON
Valérie MONDONE représentée par Patrice CAZAUX

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,
Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Richard EVENCE représentée par Anne-Laure BARREIRO
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Hélène AUDIFFREN

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre BLANC, Aurélie GIRARD, François CARRASSAN, Josy CHAMBON

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 9 MARS 2023

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 09/03/23-02

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET
L'ESADTPM – EXERCICE 2023**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

L'ESADTPM a été créée sous sa forme juridique actuelle à l'initiative de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de l'Etat et du Conseil Départemental du Var qui en sont les membres fondateurs et qui se sont engagés à verser une contribution de fonctionnement nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'Etablissement.

Afin de percevoir la contribution financière de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, une convention d'objectifs est signée chaque année.

La présente délibération autorise Monsieur le Directeur à signer la convention d'objectifs qui lie l'Esadtpm et la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'exercice 2023.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Directeur à signer la convention d'objectifs avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'exercice 2023,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

ARTICLE 2 :

DE SOLLICITER une contribution financière de la Métropole Toulon Provence Méditerranée au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 2 500 000 €.

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER la signature par Monsieur le Directeur de la convention d'objectifs entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'EPCC Esadtpm jointe en annexe pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

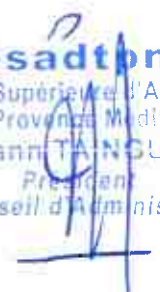
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 09/03/2023

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY


ésadtpm
E.P.C.C. Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration